COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

AVIS
CONSEIL GENERAL

Réuni en séance le 25 janvier 2021, en présence de 60 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il a élu les membres du Bureau du Conseil général :

a) Président :	M. Julien Vaudan	54 voix pour, 6 bulletins blancs,
b) Vice-Président :	M. Léonard Fellay	54 voix pour, 5 bulletins blancs,
c) Secrétaire :	Mme Mélanie Mento	55 voix pour, 5 bulletins blancs
d) Membre scrutateur	Mme Emily Vaudan	57 voix pour 2 bulletins blancs 1 voix éparse
e) Membre scrutateur	M. Matthieu Moulin	47 voix pour, 11 bulletins blancs 2 voix éparses

2. Il a nommé à l'unanimité ses 8 commissions permanentes et ses présidents et vice-présidents de commission

3. Il accepte à l'unanimité les règlements suivants de la Commune de Val de Bagnes :
   - 01 Règlement sur l'assainissement des eaux, évacuation et traitement des eaux non polluées (durée de validité 2021-2024)
   - 02 Règlement sur la distribution d'eau, adduction et distribution d'eau potable et d'eau pour la défense incendie (durée de validité 2021-2024)
   - 03 Règlement sur la gestion des déchets (durée de validité 2021-2024)
   - 04 Règlement du service des eaux d'irrigation (durée indéterminée)

4. Il accepte à l'unanimité les décisions fiscales suivantes pour l'exercice 2021 (identiques à Bagnes 2020) :
   - 01 Coefficient d'impôt : 1.0
   - 02 Indexation : 170%

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 29 mars 2021.

Fait à Val de Bagnes, le 27 janvier 2021 — Le Conseil Général

Greffe communal
Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
Tél. 027 777 11 00 – commune@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch